

Ministère de la Justice

**Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
Direction de Projet Mineurs Isolés Etrangers
SDPOM – Bureau des Systèmes d'information (BSI L3)**

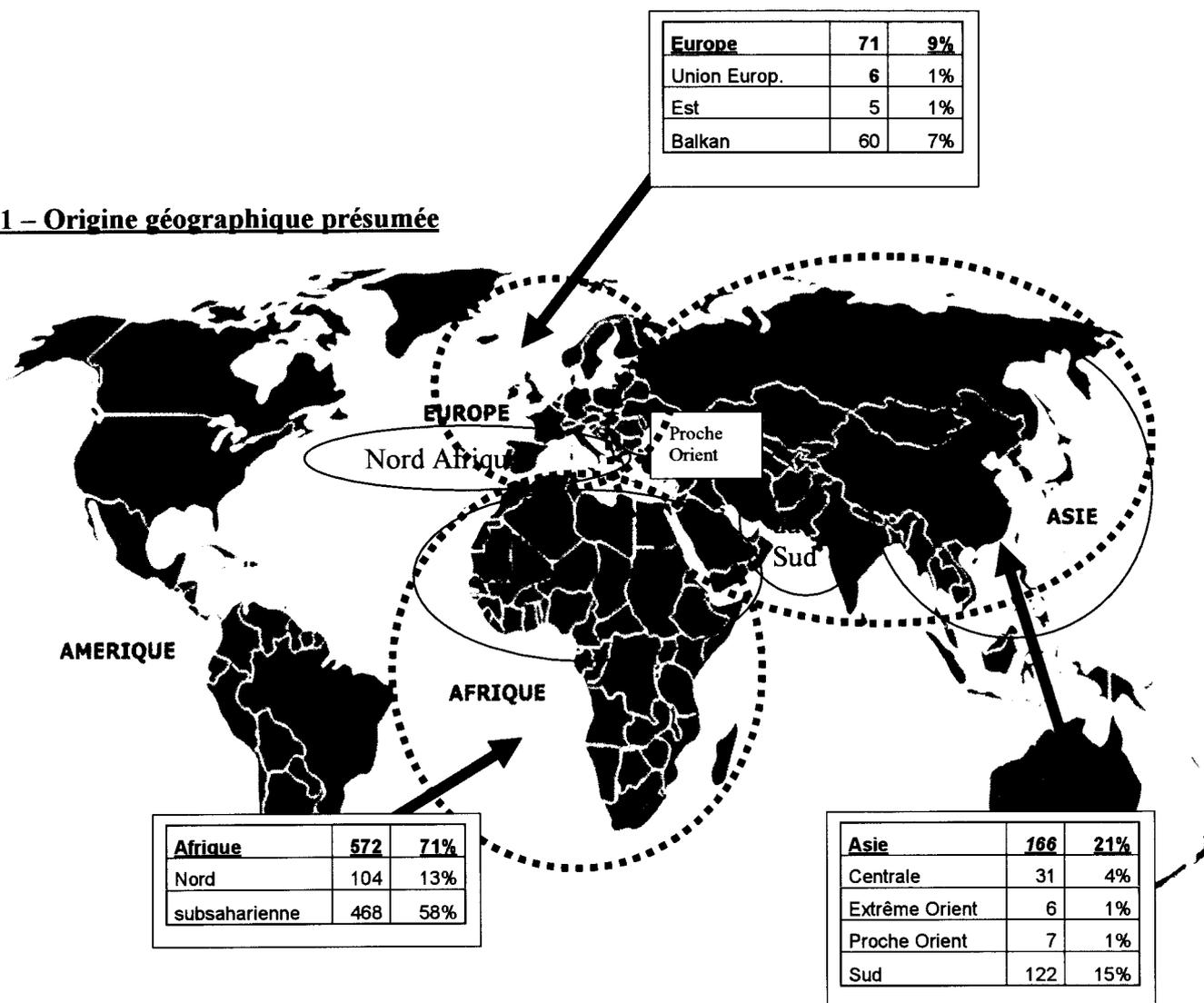
***Comité de suivi Mineurs isolés étrangers
-- --- 18 septembre 2013 --- --***

*Les mineurs isolés étrangers recensés
entre le 1^{er} juin et le 15 septembre 2013
par la cellule nationale d'appui de la DPJJ*

Septembre 2013

1 – Profil des mineurs isolés étrangers

1 – Origine géographique présumée



1 – Qui sont les mineurs étrangers isolés ?

1.1 – Âge et sexe des mineurs

- **836 mineurs ont été pris en charge entre juin (date des premières saisines de la cellule) et septembre 2013. Leur âge moyen est de 15,8 ans.**

L'âge moyen est de 16 ans et demi. L'écart type est de 2 ans et 2 mois, signifiant que le plus souvent, l'âge des mineurs est compris entre 15 ans et demi et 17 ans et demi.

- 16 mineurs ont moins de 10 ans (2%).
 - 40 ont entre 10 et 15 ans (5%)
 - 712 ont entre 16 ans et 17 ans et demi (85%)
 - 66 sont âgés de 17 ans et demi à 18 ans (8%)
- **83 de ces mineurs sont des filles (10%), 753 des garçons (90%).**

1.2 – Pays d'origine déclaré (cf. carte en page précédente)

a) - 809 mineurs ont déclaré leur pays d'origine. Leur âge moyen est de 16,2 ans.
27 mineurs sont sans pays d'origine déclaré et ils sont un peu plus jeunes (15,3 ans).
 70% des mineurs proviennent d'Afrique (16,2 ans d'âge moyen)
 20% d'Asie (15,9 ans en moyenne)
 et 10% d'Europe. (16,3 ans en moyenne)
 Aucun ne provient des Amériques ni d'Océanie

b) – Une provenance majoritairement (60%) d'Afrique Sub-Saharienne

L'Asie et l'Afrique du Nord représentent chacune 15% du flux total.
 L'Europe représente 10% du flux total (principalement des Balkans)

c) – **En Afrique, les mineurs sont à 90% originaire de pays francophones** . Les mineurs isolés étrangers originaires des autres continents sont rarement de pays francophone (1 mineur du Viêt Nam).

e) – Les zones de conflits ou de guerre civile sont majoritaires :

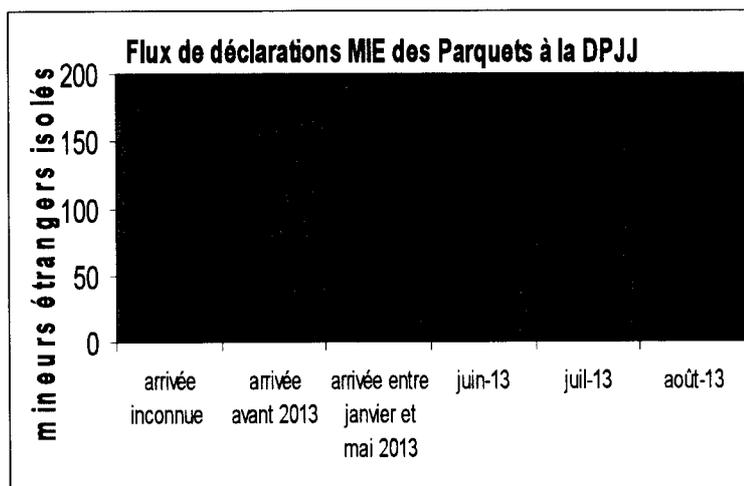
- 61 mineurs viennent des Balkans (Serbie, Albanie et Kosovo) sur les 60 mineurs européens
- 47 mineurs pakistanais et 67 bengalis sur les 122 d'Asie
- 31 (tous) en Asie Centrale viennent de Géorgie et d'Afghanistan
- 7 de Syrie et de Turquie
- La plupart des mineurs d'Afrique sub-saharienne viennent de pays connaissant ou ayant connu une guerre civile (104 Maliens, 126 du Congo RDC, 131 de Guinée)

2 – Temporalité du flux de déclaration par les Parquets auprès de la cellule nationale de la DPJJ.

Les données constatées suggèrent un flux annuel de plus de 3000 mineurs isolés étrangers.

La cellule a été opérationnelle au 1^{er} juin et les premières déclarations datent du 8 juin. Sur 3 mois et demi, le flux mensuel moyen serait de 280 mineurs par mois.

Période d'arrivée	Mineurs	%
tous	836	100%
inconnue	77	9%
avant 2013	23	3%
De janvier à mai 2013	173	21%
juin-13	178	21%
juil.-13	184	22%
août-13	175	21%
sept-13	26	3%



2 – Répartition des mineurs isolés étrangers selon le département d'arrivée

1 Le flux d'arrivées est concentré sur quelques départements :

8 départements rassemblent la moitié du flux de mineurs arrivants.

Département d'Origine	Mineurs accueillis	% total national	% départementaux cumulés	Rang du département
Paris	87	10%	10%	1
Seine-St-Denis	68	8%	18%	2
Bas-Rhin	56	6%	25%	3
Bouches-du-Rhône	48	6%	31%	4
Nord	44	5%	36%	5
Haute-Garonne	41	5%	41%	6
Loiret	36	4%	45%	7
Gironde	31	4%	49%	8

8 départ
accueille 1/2
ds MIE

2 – Les arrivées par département selon le sous-continent d'origine :

- a) Les mineurs se déclarant d'Afrique du Nord (Égypte comprise) se concentrent sur quelques départements. Ces départements se caractérisent par leur proximité géographique combinée à une tradition ancienne de contacts culturels ou économiques : Bouches du Rhône, Nord et la région parisienne
- b) Presque 60 % des mineurs se déclarant d'Asie se concentrent sur trois départements (Paris, Seine-St-Denis et Val d'Oise). 5 départements rassemblent 63% de la communauté.
- c) les mineurs d'Afrique subsaharienne, première communauté de mineurs isolés étrangers, arrivent de manière plus diffuse sur le territoire :
- 2 départements (Seine St Denis : 9% et Paris 7 %) accueillent plus de 6% de la communauté
 - 14 départements en accueillent entre 3 et 5%
 - 80 départements en déclarent moins de 3%

3 – Répartition des mineurs isolés étrangers selon le département d'accueil

L'objectif premier consistait à desserrer la contrainte pesant sur les départements accueillant le plus de mineurs isolés étrangers. Cet objectif a été atteint pour la plupart de ces départements, sauf, en particulier, le Loiret et le Bas-Rhin.

Les départements d'accueil se sont intégrés au dispositif, à quelques rares exceptions près, qu'il s'agisse de départements devant accueillir selon la clé de répartition un nombre important de mineurs isolés étrangers, ou de départements qui jusqu'alors n'accueillaient que peu ou pas de mineurs isolés étrangers.

Toutefois, à compter de la mi-août, du fait de flux d'arrivées plus importants que prévu et de la saturation annoncée par la plupart des départements d'accueil, la majorité des enfants ont été maintenus dans le département où ils se sont présentés initialement.